

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

#### Projets structurants et travaux mutualisés

#### 26. Validation APD – lot n° 2- rénovation énergétique du groupe scolaire André Malraux

Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commune de Vire Normandie a engagé, dès 2015, une démarche de gestion dynamique de son patrimoine pour aboutir à un schéma directeur immobilier. Un engagement de la collectivité avec la volonté de mieux gérer les actifs immobiliers pour les maintenir en bon état, d'améliorer leur qualité d'usage, de rationaliser leur occupation en la faisant évoluer en fonction des besoins, de renforcer la performance énergétique et de maîtriser le coût global des équipements.

Dans la continuité, en janvier 2017, suite à un appel à manifestation d'intérêt de la Caisse de Dépôts pour la réalisation de projets de rénovation thermique, la commune a bénéficié d'un accompagnement méthodologique et d'un cofinancement en crédit d'études portant sur les aspects juridiques, financiers, techniques nécessaires.

C'est ainsi que 29 bâtiments, les plus énergivores de la commune, ont fait l'objet d'une étude thermique.

L'enjeu pour la collectivité est de répondre aux obligations réglementaires (réchauffement climatique, RT, décret tertiaire), d'améliorer le confort d'été et d'hiver pour les utilisateurs et de réaliser des investissements durables visant à économiser à terme les charges d'exploitation.

Cette démarche a pour objectif de permettre aux gestionnaires et maîtres d'ouvrages d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations d'énergie rentables économiquement en intégrant la dynamique potentielle d'évolution des prix des énergies sur le moyen terme.

Cette politique est inscrite dans le rapport d'orientations budgétaires 2021 en appui d'une enveloppe financière à hauteur de 2,4M€ et dans un des rapports de politique publique « finances, commande publique et gestion de l'immobilier » présenté lors du Conseil Municipal de mars 2021.

Délibération n°2022/07/04/26 du 4 juillet 2022 à 20h30



Afin de hiérarchiser les priorités d'intervention et de fiabiliser la performance des investissements publics, la collectivité a souhaité commander en avril 2021 une étude complémentaire sur 5 bâtiments identifiés comme prioritaires (sur la base de l'étude initiale) afin d'attester que les travaux prévus permettent bien d'atteindre à minima 30% de gain énergétique (critère du plan de relance pour percevoir les aides).

La fiche projet concernant ces opérations a été inscrite par l'Etat au Contrat de Relance et de Transition Énergétique Juridic. Cette fiche sera actualisée au regard de l'étude thermique complémentaire restituée en septembre 2021 par voie d'avenant au CRTE d'ici fin 2021.

Ainsi, les bâtiments suivants ont été jugés prioritaires par les membres du groupe de travail :

BÂTIMENT	GAIN POTENTIEL	INVESTISSEMENT
Espace Bertrand Lechevrel, Vire Normandie (3 976m <sup>2</sup> )	16 392 € TTC/an (48%)	1 329 978 € TTC
Groupe Scolaire André Malraux, Vire (écoles primaire et maternelle, 1 821m <sup>2</sup> )	13 896 € TTC/an (63%)	417 183 € TTC + 221 427 € TTC
Ecole de Vaudry (376m <sup>2</sup> )	3 021 € TTC/an (47%)	50 504 € TTC
Salle Multi-Fonctions de Coulonces (508m <sup>2</sup> )	3 174 € TTC/an (35%)	71 154 € TTC
Centre Technique Municipal, Vire Normandie (2 183m <sup>2</sup> )	14 813 € TTC/an (44%)	488 293 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>51 296 € TTC/an</b>	<b>≈ 2 578 540 € TTC / 2 148 783,33€ HT</b>

La rénovation thermique de ces bâtiments (8 864 m<sup>2</sup>) pour environ 2,6M€ttc / 2,2€ HT permettrait environ 51K€ d'économies par an.

Vu la délibération n°2021/11/08/05 du conseil municipal du 08/11/2021 autorisant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments chargé d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme défini.

Au regard de l'importance de ce projet, il a été lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article R. 2172-2 du Code de la commande publique. Cette procédure est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations étaient réparties en 3 lot(s) :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Lot(s)	Désignation
014-200060176-20220706-26-DE Accusé certifié exécutoire	
Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 07/07/2022 Lot 1	Rénovation énergétique du bâtiment Bertrand Le Chevrel
Lot 2	Rénovation énergétique du groupe scolaire Malraux
Lot 3	Rénovation énergétique de l'école de Vaudry, de la salle multi-fonctions de Coulonces et du centre technique municipal de Vire (CTM)

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Chaque lot a fait l'objet d'un marché.

Concernant le lot 2, rénovation énergétique de groupe scolaire André Malraux, après analyse des offres, il a été attribué à R2M architectes, 12 Passage Thiéré 75011 Paris sur la base des prestations suivantes :

Mission(s)	Désignation
ESQ	Etudes d'esquisse
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
EXE	Etudes d'exécution et de synthèse
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Le montant prévisionnel de travaux de 432 956 € HT. Pour un montant de rémunération de 9.70 % représentant un montant provisoire de 41 996.73 € HT et en gain énergétique de 65 % pour le bâtiment Nord et 61 % pour le bâtiment Sud.

Le marché a été notifié à l'architecte le 25 février 2022 par lettre annexée à ce rapport.

### PHASE APS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-26-DE

En phase APS le Comité Technique et le Comité de Pilotage ont validé les objectifs suivants (compte-rendu en

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que l'acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de la notification ou publication.

#### PIÈCE JOINTE

- Isolation thermique extérieure (type bardage fibrociment de chez COPANEL) - Epaisseur 140mm (R=1,70) compris ensemble des prolongations de toitures nécessaires.
- Bardage des tableaux et linteaux d'ouvertures sans isolant (retour menuiseries existantes 15mm environ)
- Bavettes sur appuis de fenêtres, en alu "Laqué Ral" label Qualicoat y compris dépose des existants
- Prise en compte des débords de toiture et remplacement des gouttières ainsi que les descentes d'eaux pluviales.
- Remplacement par de nouvelle sous-face en lames PVC et planches de rives en bois à peindre avant la mise en place d'une nouvelle ITE.

Les gouttières demi-ronde et descentes EP des bâtiments sont en zinc dans un état de vieillissement avancé.

✓ Pour adapter les descentes existantes à la nouvelle ITE l'architecte préconise de remplacer à minima l'ensemble des descentes EP.

- Prise en compte de la signalétique du bâtiment « Groupe scolaire André Malraux »
- Afin d'obtenir les objectifs de gains d'un point de vue thermique détaillé dans le préambule ci-dessus, l'isolation en sous-face du plancher haut de l'ensemble des sous-sols est indispensable.
- Isolation du niveau plancher haut SOUS-SOL par flocage en laine minérale épaisseur 110mm (R= 3.05 m<sup>2</sup>. K/W)
- Création de cour anglaise en PVC pour ajout de ventilation supplémentaire (uniquement pour l'école primaire).
- Fixation des panneaux bois existants sur solivage
- Isolation projetée en laine de roche ou par panneau, épaisseur 400mm (R=9.00 minimum).
- Pose d'un nouveau cheminement pour accès au éléments techniques.
- Renfort éventuel de la charpente existante.
- En option : Remplacement des menuiseries de l'Ex préau
- Mise en œuvre d'une VMC obligatoire pour le bâtiment Sud,
- Mise en œuvre d'éclairage de type Led sur l'ensemble des salles de classes et couloirs. Des détecteurs de présence seront mis en œuvre dans les couloirs et les sanitaires. Les salles de classes seront commandées par zone.
- Mise en œuvre de calorifugeage sur le réseau EFS en vide sanitaire du bâtiment Sud,
- Remplacement des mitigeurs type douche par des mitigeurs adaptés avec réfection de la tuyauterie d'alimentation de ces mitigeurs.

Estimation des travaux par l'architecte R2M pour le groupe scolaire (ancienne maternelle et ancienne primaire) :

- 534 442 HT soit 641 330.62 €TTC (isolation comble/sous-sol, éclairages, bardage, signalétique et portes du préau)

### PHASE APD

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet (PRO) ; et de lancer la procédure liée à la réalisation des travaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe les intéressés que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

global de l'opération estimée en phase APS est de 534 442€ HT ;  
Considérant que le coût global de l'opération estimée en phase APS est de 534 442€ HT ;  
Considérant que l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux prévus au programme initial s'explique notamment par les choix suivants :

Nécessité pour renforcer la performance thermique du bâtiment Sud, de remplacer l'ensemble des fenêtres et portes du Préau de la façade principale par une solution technique estimée à 43 000 € HT.

- Certains travaux devront être réalisés par une entreprise dûment habilitée à travailler sous section 4 (sont principalement concernés, les dauphins fontes, les descentes d'eau pluviales et la toiture dus à la présence probable d'amiante)

L'estimation du montant prévisionnel des travaux en phase APD servant de base au calcul définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux termes du marché de maîtrise d'œuvre.

Cout travaux prévisionnels HT : 536 628,59 € HT (643 954,31 € TTC)

Coût des travaux estimé : 432 956 € HT (519 547,20 € TTC)

APS : 534 442 € HT (641 330,40 € TTC)

APD : 536 628,59 € HT dont options Préau + signalétique : 47 000 € HT (56 400 € TTC)

Ecart : 56 672,59 € HT (68 007,11 € TTC)

Condition de rémunération en phase APD de l'architecte R2M

536 628,59 HT X 9.7 % = **52 052,97 € HT (62 463,57 € TTC)**

Le pourcentage d'économie d'énergie est de 61 % pour le bâtiment Nord et de 58 % pour le bâtiment Sud (qui doit évoluer avec le calcul du préau qui est en cours).

Afin de réaliser ces travaux, une procédure doit être lancée.

La procédure de passation utilisée sera le marché à procédure adaptée (MAPA), conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché alloti décomposé en 6 lots :

1. FACADES BOIS - ITE, BARDAGES, ENDUITS - INSTALLATIONS DE CHANTIER
2. ISOLATION DES COMBLES (PLANCHERS HAUTS)
3. ISOLATION VIDE TECHNIQUE (PLANCHERS BAS)
4. MENUISERIES EXTERIEURES
5. ECLAIRAGES - COURANTS FORTS
6. VENTILATION - CALORIFUGEAGES

Lors de l'analyse des plis, les candidats seraient évalués sur leurs capacités économiques et financières mais également sur leurs capacités professionnelles et techniques.

Les critères envisagés pour l'attribution des marchés sont les suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-26-DE  
Uniquement pour le lot 1 :  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022  
Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours

Critères	Pondération
<b>1- Prix des prestations</b>	40.0
<b>2- Valeur technique</b>	40.0
2.1- Les moyens humains dédiés à la réalisation des travaux. - Effectif de l'équipe - Organisation de l'équipe - Compétences et expériences de l'équipe.	10.0
2.2-les moyens matériels mise à disposition pour l'exécution des travaux ainsi que la réalisation de chantier similaires	20.0
2.3-Méthodologie de réalisation des travaux (organisation et planning)	10.0
<b>3- Clause sociale d'insertion évaluée en fonction d'un minimum de 600 heures</b>	10.0
<b>4-Performances en matière de protection de l'environnement</b>	10.0
4.1-Gestion des déchets et de l'eau	5.0
4.2-Mesures en faveur du développement durable tel que : - utilisation de matériaux durable ou recyclé - provenance des matériaux utilisés, - norme française ou labélisation des matériaux - entreprise ayant un RGE en lien avec le marché - entreprise ayant signé une charte « Chantier propre »	5.0

Pour les lots 2 à 6

Critères	Pondération
<b>1-Prix des prestations</b>	40.0
<b>2-Valeur technique</b>	50.0
2.1- Les moyens humains dédiés à la réalisation des travaux. - Effectif de l'équipe - Organisation de l'équipe - Compétences, formation et expériences de l'équipe.	15.0
2.2-les moyens matériels mise à disposition pour l'exécution des travaux ainsi que la réalisation de chantier similaires	20.0
2.3-Méthodologie de réalisation des travaux (organisation et planning)	15.0
<b>3-Performances en matière de protection de l'environnement</b>	10.0
3.1-Gestion des déchets et de l'eau	5.0
3.2-Mesures en faveur du développement durable tel que : - utilisation de matériaux durable ou recyclé - provenance des matériaux utilisés, - norme française ou labélisation des matériaux - entreprise ayant un RGE en lien avec le marché - entreprise ayant signé une charte « Chantier propre »	5.0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 014-200060176-20220706-26-DE  
 Municipal du 21 Juin 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 06/07/2022  
 Affichage : 07/07/2022 -

Le maire de Vire Normandie informe les élus présents que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

- d'autoriser le Maire à lancer les marchés de travaux pour la rénovation énergétique des bâtiments et à viser les marchés qui s'y rapportent et tout document y afférents
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 536 628,59 € HT;- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre au montant 52 052,97 € HT sur la base des 9.7 % du marché de MOE.- d'approuver la phase APD sur le montant prévisionnel à 536 628,59 € HT- d'autoriser le Maire à engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO) et de dépôt des demandes de Permis de Construire (PC) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires pour les demandes de subventions

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	5
Vote Pour	38	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication) : **Atteint**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents : 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
014-200160176-20220706_26-DE COGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé certifié exécutoire Réception en la mairie le 06/07/2022 MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
Affichage : 07/07/2022 LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine		<input checked="" type="checkbox"/>		
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			